

Publié le 12 février 2025

En Mayenne, création d'une Sem médico-sociale à destination des publics fragiles

Le Département de la Mayenne franchit une nouvelle étape pour l'accès aux soins et l'accueil des publics fragiles avec la création d'une foncière médico-sociale. Cette Sem se présente comme « un outil innovant » pour construire, réhabiliter et gérer des structures adaptées. Ce projet a pu voir le jour grâce au concours de la Banque des Territoires, du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole. Les projets sont en gésine, notamment deux foyers d'hébergement destinés aux personnes en situation de handicap.



Le ton est donné : l'outil stratégique créé par le CD de Mayenne à travers cette Sem médico-sociale vise à répondre aux enjeux d'accès aux soins et de prise en charge des personnes en situation de handicap, de précarité ou de dépendance. Cette préoccupation politique ne cesse de s'affirmer dans un contexte où les besoins en infrastructure ne cessent de croître. C'est la raison pour laquelle le Département a décidé de lancer en 2022 une étude de faisabilité sur la création d'une Sem immobilière dédiée à la création d'un cadre opérationnel efficace pour la construction, la réhabilitation et la gestion de lieux d'accueil sociaux et médico-sociaux.

Mise en place d'un partenariat stratégique

Dans un communiqué publié par l'instance départementale, plusieurs objectifs sont fixés à la nouvelle structure : « Faciliter la création et la réhabilitation d'établissements en surmontant les freins techniques, administratifs et financiers ; garantir une gestion durable des infrastructures afin d'assurer leur pérennité ; soutenir les associations et services sociaux en mettant à disposition des structures fonctionnelles et adaptées aux besoins des publics accompagnés ». La Sem a pu le voir grâce à la mise en place d'un partenariat stratégique pour un projet ambitieux : « Après une étude approfondie, la Banque des Territoires a rejoint le projet en 2024, suivie par des partenaires financiers tels que le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole ». Le capital social de la Sem est ainsi constitué de 225 000 €, répartis entre : le Conseil départemental de la Mayenne (60 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (25 %), la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (7,5 %), la Foncière du Maine (7,5 %).

Les clés d'une gouvernance engagée

La 1^{er} Vice-présidente du Conseil départemental, Nicole Bouillon, assurera la présidence de la Sem, tandis qu'Emmanuel Charlotte, directeur des bâtiments du Département, veillera sur la direction générale. Aussitôt lancée, aussitôt engagée : la Sem travaille déjà à la finalisation de plusieurs projets prioritaires. Ainsi,

deux foyers d'hébergement destinés aux personnes en situation de handicap, développés en concertation avec les associations gestionnaires, sont sur les rails. « L'objectif est de proposer des structures modernisées, accessibles et répondant aux normes actuelles, tout en optimisant les délais et les coûts de réalisation », explique le CD dans son communiqué.